

Image not found or type unknown



Bulletin n°2 effacable ou non?

Par **moi59**, le **03/12/2008 à 16:03**

Bonjour,rnrnJ'ai été condamné en 2006 a 3 mois avec surcis pour escroquerie.rnest ce que mon bulletin n°2 va en etre taché?rnrnpuis je tout de meme passer les concours administratifs?rnrnet comment précisément effacer mon bulletin n°2 si c'est possible car il me semble que c'est celui que demande les administrations.rnrnMerci
